

VALLEE SUD – GRAND PARIS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CONSEIL DE TERRITOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 12 JUILLET 2016

Par suite d'une convocation en date du 5 juillet 2016, les membres composant le Conseil de Territoire se sont réunis à 18 h 30 dans la salle de la Maison des Arts du Plessis Robinson sous la présidence de M. Jean Didier BERGER, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean Didier BERGER, M. Georges SIFFREDI, Mme Marie Hélène AMIABLE, M. Jean-Yves SENANT, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Philippe PEMEZEC, M. Philippe LOREC, M. Yves COSCAS, Mme Rachel ADIL, M. Joël ALLAIN, M. Jean-Philippe ALLARDI, M. Antoine BOUCHEZ, M. Thierry BRACONNIER, Mme Chantal BRAULT, M. Pascal COLIN, Mme Sylvie DONGER, Mme Gabrielle FLEURY, M. Bernard FOISY, Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, Mme Dominique GASTAUD, M. Jean Patrick GUIMARD, Mme Mouloud HADDAD, Mme Carole HIRIGOYEN, Mme Colette HUARD, M. Serge KEHYAYAN, Mme Maryse LANGLAIS, M. François LE GOT, M. Jean Pierre LETTRON, Mme Pascale MALHERBE, M. Pierre MEDAN, Mme Pascale MEKER, Mme Corinne PARMENTIER, Mme Marianne PIQUET-DUCOURNEAU, Mme Perrine PRECETTI, Mme Christine QUILLERY, Mme Véronique RADAORISOA, Mme Isabelle RAKOFF, M. Philippe RIBATTO, M. Roberto ROMERO, M. Patrice RONCARI, Mme Sophie SANSY, M. Carl SEGAUD, Mme Nadia SEISEN, M. Philippe SERIN, M. Joaquim TIMOTEO, Mme Irène TSILIKAS.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Jean Loup METTON à Joël GIRAULT, M. Jean Pierre SCHOSTECK à M. Thierry BRACONNIER, M. Laurent VASTEL à M. Philippe RIBATTO, M. Philippe LAURENT à Mme Chantal BRAULT, M. Benoît BLOT à M. Philippe PEMEZEC, M. Philippe BOULET à M. Jean Patrick GUIMARD, M. Jean Claude CAREPEL à Mme Pascale MALHERBE, M. Patrice CARRE à Mme Carole HIRIGOYEN, Mme Patricia CHALUMEAU à M. Joël ALLAIN, M. Serge CORMIER à Mme Jacquelin BELHOMME, Mme Armelle COTTENCEAU à Mme Perrine PRECETTI, M. de SAINT JORES à M. Carl SEGAUD, Mme Claude FAVRA à Mme Dominique GASTAUD, Mme Pénélope FRAISSINET à Mme Irène TSILIKAS, Mme Annie-Laure HAGEL à Mme Pascale MEKER, Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE à M. Jean Philippe ALLARDI, Mme Nathalie LEANDRI à M. Georges SIFFREDI, M. Jean Yves LE BOURHIS à M. Jean Didier BERGER, M. Jacques LEGRAND à Mme Sophie SANSY, M. Alain LE THOMAS à Mme Nadia SEISEN, Mme Corinne MARE-DUGUER à Mme Marianne PIQUET-DUCOURNEAU, M. Philippe MARTIN à M. Bernard FOISY, M. Jean Paul MARTINERIE à M. Pierre MEDAN, Mme Françoise MONTSENY à Mme Isabelle RAKOFF, Mme Aicha MOUTAOUKIL à Mme Corinne PARMENTIER, Mme Isabelle ROLLAND à M. Philippe SERIN, Mme Stéphanie SCHLIENGER à Mme Jean Yves SENANT, Mme Jean Emile STEVENON à M. François LE GOT, M. Thierry VIROL à Mme Gabrielle FLEURY, M. Said ZANI à M. Patrice RONCARI.

ABSENTS EXCUSES :

M. Rodéric AARSSE, Mme Erell RENOARD

1 / Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2 / M. Patrice RONCARI est désigné pour remplir ces fonctions.

3/ A entendu le rapport de M. le Président sur les délibérations prises par le Bureau du Territoire dans le cadre de sa délégation et qui se sont traduites par :

1) *Délibération n°BT 16/2016*

Approuvé la convention de mise à disposition de services pour la gestion de la compétence « cours d'adultes » avec la commune de Montrouge et a autorisé le Président à la signer,

2) *Délibération n°BT 17/2016*

Autorisé le Président à signer le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés avec la société SEPUR,

3) *Délibération n°BT 18/2016*

Approuvé l'avenant entre OTUS et Vallée Sud - Grand Paris pour la séparation du prix 8.2 entre le nettoyage (compétence de la commune de Chatillon) et la collecte (compétence de Vallée Sud - Grand Paris), et autorisé le Président à le signer,

4) *Délibération n°BT 19/2016*

Approuvé les avenants au marché public de pose, maintenance préventive et curative des points d'apports volontaires et enterrés, lot n°1 (prestations de maintenance) et lot n°2 (fourniture et pose de points d'apports volontaires), avenants relatifs à l'extension à l'ensemble du territoire de Vallée Sud - Grand Paris et autorisé le Président à les signer,

5) *Délibération n°BT 20/2016*

Autorisé le Président à signer le marché de contrôle et réception après travaux en matière d'assainissement avec l'entreprise « 01 CONTROLE » désignée par la commission d'appel d'offres réunie le 23 juin 2016,

6) *Délibération n°BT 21/2016*

Autorisé le Président à signer les marchés tous corps d'état avec les entreprises suivantes désignées par la commission d'appel d'offres réunie le 23 juin 2016 :

- Lot n°1 : Travaux de maçonnerie, gros-œuvre, carrelage, revêtements extérieurs, plâtrerie, cloisons et faux plafonds : BALAS,
- Lot n°2 : Travaux de charpente, couverture et étanchéité : BALAS,
- Lot n°3 : Travaux de plomberie, sanitaires et chauffage : BALAS,
- Lot n°4 : Travaux de peinture et de revêtements de sols : PEINTISOL,
- Lot n°5 : Travaux d'électricité courants forts et courants faibles : SEGEX,
- Lot n°6 : Travaux de menuiseries aluminium, menuiseries PVC, vitrerie, serrurerie, stores et rideaux : FMD,
- Lot n°7 : Travaux de menuiseries bois, vitrerie et serrurerie : ERI,
- Lot n°8 : Travaux de désamiantage : GENIER DEFORGE,

7) *Délibération n°BT 22/2016*

Approuvé l'avenant au marché de nettoyage avec l'entreprise SAMSIC en vue d'étendre le marché à l'ensemble des services de Vallée Sud - Grand Paris,

8) *Délibération n°BT 23/2016*

Approuvé les avenants au marché d'infogérance (lots n°1 et n°2) avec l'entreprise ISI EXPERT et relatifs à l'extension du marché à l'ensemble des services de Vallée Sud - Grand Paris.

4/ ELIT à l'unanimité (6 ne prennent pas part au vote) M. Philippe LOREC 10^{ème} Vice-président,

5/ MODIFIE à l'unanimité (6 ne prennent pas part au vote) les délégations au Bureau du Territoire,

6/ DESAFFECTE à l'unanimité la piscine des Iris d'Antony,

7/ APPROUVE à l'unanimité la convention avec la ville de Sceaux pour la prise en compte du « coupon jeune » pour l'accès à la piscine des Blagis et au conservatoire de musique et de danse de Bourg-la-Reine/Sceaux et autorise le Président à la signer,

8/ APPROUVE à la majorité (6 contre 2 abstentions) le Plan Local d'Urbanisme révisé de la ville de Clamart, Précise que les modifications apportées au projet de PLU révisé de la Ville de Clamart après l'enquête publique pour prendre en compte les recommandations du commissaire-enquêteur, les observations du public et les avis des personnes publiques associées sont présentées dans la notice explicative de synthèse du PLU annexée à la présente délibération.

Précise que la présente délibération sera affichée pendant 1 mois au siège administratif de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris situé à l'hôtel de ville d'Antony (place de l'hôtel de Ville, 92 160) et en Mairie de Clamart (Centre administratif – 1-5 avenue Jean Jaurès 92 140).

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. La présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs.

Précise que la présente délibération sera exécutoire dans les conditions prévues par l'article L153-24 du Code de l'urbanisme et notamment dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU révisé, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications.

Précise que le PLU révisé de la Ville de Clamart sera tenu à la disposition du public en Mairie de Clamart (Centre administratif – 1-5 avenue Jean Jaurès 92 140) et au siège administratif de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris du Territoire (28 rue de la Redoute, 92 260 Fontenay-aux-Roses), aux jours et heures habituelles d'ouverture du service

9/ APPROUVE à l'unanimité (6 abstentions) le bilan de la concertation mise en œuvre dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Fontenay-aux-Roses, Précise que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège social de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris situé à l'hôtel de ville d'Antony (place de l'hôtel de Ville, 92160) et à l'hôtel de ville de Fontenay-aux-Roses (75 rue Boucicaut, 92260).

10/ ARRETE à la majorité (6 contre et 2 abstentions) le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Fontenay-aux-Roses,

Décide, conformément à la faculté proposée par le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du PLU, d'appliquer au projet de PLU de Fontenay-aux-Roses à arrêter les articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

Décide d'arrêter le projet de PLU de Fontenay-aux-Roses.

Précise que le projet de PLU arrêté sera tenu à la disposition du public au siège administratif de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris (28, rue de la redoute, 92260 Fontenay-aux-Roses) et à l'hôtel de ville de Fontenay-aux-Roses (75 rue Boucicaut, 92260) et sur le site Internet de la ville <http://www.fontenay-aux-roses.fr> durant trois mois à compter du premier jour de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Précise que le projet de PLU arrêté sera soumis pour avis aux personnes publiques associées et consultées conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Précise que suite aux avis des personnes publiques associées et consultées, le projet sera soumis à enquête publique conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Précise que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège social de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris situé à l'hôtel de Ville d'Antony (place de l'Hôtel de Ville, 92160) et à l'hôtel de ville de Fontenay-aux-Roses (75 rue Boucicaut, 92260).

11/ APPROUVE à l'unanimité la convention de projet urbain partenarial dans le cadre de l'autorisation du permis de construire déposé par la société Bouygues Immobilier sur un terrain sis 28-30, rue des Carnets à Clamart et autorise le Président à la signer,

12/ DECIDE à l'unanimité d'acquérir par vente en l'état futur d'achèvement, dans le cadre de la compétence de Vallée Sud - Grand Paris en matière de logement étudiant, à la société ICADE PROMOTION dont le siège est situé 35 rue de la Gare à Paris (75019) :

- Un lot de volume 1 (lot 1) composé d'une résidence étudiante comprenant 3 blocs d'une surface habitable (SHAB) de 3.346 m² et disposant d'un bureau d'accueil, d'une salle commune, d'une laverie, d'une bagagerie et d'un local pour le personnel.
- Un lot de volume 3 (lot 3) composé de 35 places de stationnement, de 4 locaux fermés pour l'usage des vélos.

Précise que ces deux lots de volume sont situés à Antony avenue Gallieni.

Décide d'acquérir ces deux lots de volume au prix de 8.880.284 € HT, soit 9.368.699,62 € TTC par application du taux réduit de TVA de 5,5%.

Autorise à l'unanimité le Président à signer le contrat de réservation et l'acte authentique afférents,

13/ APPROUVE à l'unanimité les conventions avec le Syndicat Mixte AUTOLIB' Métropole et autorise le Président à les signer,

14/ APPROUVE à l'unanimité les conventions pour l'enfouissement de réseaux avec le SIPPAREC et autorise le Président à les signer,

15/ APPROUVE à l'unanimité la modification des effectifs,

16/ APPROUVE à l'unanimité les modalités de transfert d'un agent de Montrouge dans le cadre du transfert de la compétence « Déchets ménagers et assimilés »,

17/ FIXE à l'unanimité le lieu de la prochaine réunion du Conseil de Territoire à la Maison de la Musique et de la Danse de Fontenay-aux-Roses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Président



Jean Didier BERGER

